



LE DROIT DE GRÈVE EST UN DROIT, PRENEZ LE !!!

JEUDI 2 FEVRIER, CHEZ ENDEL ENGIE



ENDEL
ENGIE

Des réponses à vos questions sur votre droit de grève.

Dans le privé, il n'est pas nécessaire de déposer un "préavis de grève"

La distribution d'un tract appelant à un arrêt de travail, daté, fait foi.

Il vous suffit de prévenir, oralement, votre supérieur hiérarchique de la cessation de travail à l'heure où vous le décidez.

Dans le secteur privé, un mouvement de grève peut être déclenché à tout moment.

Une grève est licite même si elle n'a pas été précédée d'un avertissement ou d'une tentative de conciliation avec l'employeur.

Vous ne devez **PAS REMPLIR** ou **SIGNER** un quelconque document stipulant votre absence pour grève !!!

La durée de la grève est décidée collectivement par les salariés.

Il n'existe aucune durée minimum ni maximum. La grève peut être de courte durée (1 heure ou même moins) ou bien se poursuivre pendant une longue période (plusieurs jours ou semaines). Elle peut être répétée.

Aucun salarié ne peut être sanctionné, ni faire l'objet d'une discrimination (par exemple en matière d'augmentation de salaire) pour avoir fait grève. Tout licenciement motivé sur ce fondement est nul

L'arrêt de travail s'exprime en dehors des CNPE et usines, sur des piquets de grève ou de rassemblement

Ne cédez ni au chantage ni à la pression...

C'est **VOUS** qui créez la richesse d'entreprise, d'**AUTRES** la gèrent !

Vous n'êtes pas responsables et ni collaborateurs de la politique managériale, commerciale et organisationnelle de votre société !

Vous n'avez de particule que dans votre devoir et votre devenir.

Le droit de grève est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise. La grève est définie comme étant la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

Salariés (es) ENDEL, PESONS SUR NOS SALAIRES !! Mobilisons-nous à partir du JEUDI 2 MARS, chaque jour 1h le matin, 1h l'après-midi !!

Vous méritez juste un salaire ?

Ou, vous méritez un salaire juste ?

